



Recuperer garde de mon fils

Par **zito1972**, le **10/10/2010 à 16:15**

Bonjour, rnbjrrnje suis papa d'un garçon de 5 ans que j'ai eu avec une personne qui a une fille de 13 ans d'une précédente union. Nous sommes séparés et habitons dans la même ville. J'ai un jugement qui me donne le droit de visite libre. Je vois mon fils tous les jours, ma pension alimentaire est réglée par virement. Mon problème c'est que la maman est une mythomane de première et je viens de découvrir des choses très inquiétantes quant à l'équilibre et la stabilité de mon fils et de sa fille. son ancien boulot a déposé une plainte pour détournement de biens pour plus de 5000€, son ex compagnon pour utilisation de doc contrefait, faux, usage de faux et abus de confiance, elle a des dettes faramineuses pour cause d'impayés (loyers, assurance voiture, cantines...), elle roule depuis un moment sans avoir changé carte grise (ce qui signifie que les flashs vont toutes à l'ancien proprio et ce n'est pas la 1ère fois), en 5 ans elle a déménagé 5 fois. Bref pour tous ces motifs et sa mythomanie malade (par ex elle a osé dire que sa fille a été victime d'abus sexuels mais n'a jamais porté plainte ni été chez un médecin), que je peux prouver bien sûr (c'est pas le moi mythomane ni parano) j'ai décidé de demander la garde de mon fils. Ce qu'elle peut dire contre moi c'est que j'ai mis la main sur elle (ce qui est vrai et que je regrette grave). elle avait à l'époque porté plainte puis retiré sa plainte. Je n'ai donc aucune condamnation et elle même reconnaît devant témoins m'avoir poussé à bout exprès pour que je sorte de sa vie; elle reconnaît aussi que je suis un excellent Papa et que j'ai d'excellents rapports avec sa fille. Sachant que je vais faire ma demande et parce que j'ai contacté par mail ses meilleures amies pour l'aider à sortir de la m...e dans laquelle elle s'est mise, elle m'attaque pour diffamation (je risque 11€ d'amende mais la police m'a confirmé que des faits avérés ne sont pas diffamation) Bref ma question est pensez-vous comme moi que j'ai des chances d'avoir gain de cause ou pas? de mon côté je suis locataire, aux assedics (comme elle) et à l'époque du jugement (2007) j'étais hébergé chez de la famille et des amis c'est pour ça que j'avais pas eu la garde. rnvouilà vous savez tout alors j'espère que j'aurai de bons retours et de bons conseils. rnmrci à tous et toutes